



Déclaration de la Société civile Burundaise face à la fermeture définitive du Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'Homme au Burundi.

Les organisations de la société civile burundaises appris avec consternation la fermeture définitive du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme au Burundi et aimerait porter à la connaissance du Public ce qui suit :

1. Les Organisations signataires apprécient à juste titre le travail abattu par le bureau du haut commissaire des nations unies aux droits de l'homme au Burundi durant presque un quart de siècle notamment en accompagnant le Burundi sur le chemin de la recherche de la paix, l'installation et le renforcement des institutions post transitions.
2. Elles regrettent que la décision de fermeture forcée intervienne suite à la crise provoquée par la violation de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation et la constitution du Burundi depuis 2015. . En dépit des discours des autorités le référendum constitutionnel organisé en 2018 a été entouré d'une série de crimes, des arrestations arbitraires, des torture, des assassinats, des enlèvements et autres disparitions forcées galvanisées par des discours de la haine et d'incitation à la violence, invalidant totalement tout processus électoral.
3. A la veille d'une mascarade d'élections projetées en 2020, il est regrettable que le régime de Bujumbura continue à s'isoler davantage alors qu'il multiplie les violations des droits humains : la fermeture de ce bureau des Nations Unies est précédée par la fermeture de plusieurs ONG internationales et tous ces éléments constituent une source d'inquiétude quant à une éventuelle amplification de la violence de l'Etat sur une population en proie à une crise socio-politique sans nom ;
4. Les rapports d'ONG font état de plusieurs violations récurrentes qui se commettent par les organes de l'Etat sur la population et ce dernier est soumise à des contributions financières forcées en cascade au moment où elle n'a pas suffisamment des ressources pour subvenir à ses

besoins. Plusieurs élèves ont été renvoyées de l'école pour ne pas avoir effectué ce genre de contributions qui sont censées financer les élections de 2020 ;

5. La fermeture du bureau de l'office du haut commissaire aux droits de l'homme au Burundi intervient au moment où l'institution nationale des droits de l'homme à savoir la CNDH a fait des régressions remarquables, substituant sa mission de défense et de promotion des droits humains au soutien au régime violateurs des droits humains,
6. De même, le régime en place a obstrué toutes les voies de résolution pacifique de la crise par la voie des négociations avec ses opposants, ce qui aggrave la crise politique burundaise qui tend à se régionaliser ou contraindre certains protagonistes à emprunter la voie de la violence afin de se faire entendre ;
7. Les organisations de la société civile réitèrent leur demande de mise en application de la Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU du 29 juillet 2016, notamment le déploiement de la police onusienne pour protéger la population burundaise contre les abus du pouvoir et permettre de rétablir un climat de sécurité pour tous.
8. Les organisations de la société civile demandent enfin aux garants de l'accord d'Arusha de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour protéger et sauvegarder l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation et ainsi contribuer prévenir la résurgence d'un conflit armé au Burundi avec des risques élevés d'insécurité dans la région.
9. Il est demandé particulièrement au système des Nations Unies de garder un œil vigilant sur les développements de la situation qui prévaut au Burundi afin de parer, par toutes les voies possibles, à toute escalade de la violence afin de mettre en œuvre sa responsabilité de protéger le peuple burundais.